

Bruxelles, le 29 octobre 2018  
(OR. en)

13521/18

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
**2018/0307(NLE)**

---

**COASI 254**  
**ASIE 53**  
**AUS 3**  
**WTO 272**  
**COCON 22**

**NOTE POINT "I/A"**

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Objet:        | DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption de décisions du comité mixte concernant le règlement intérieur du comité mixte et l'adoption du mandat des sous-comités et des groupes de travail<br>- Adoption |

1. Le 13 août 2018, la Commission et la haute représentante ont présenté au Conseil une proposition conjointe de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption de décisions du comité mixte concernant le règlement intérieur du comité mixte et l'adoption du mandat des sous-comités et des groupes de travail (11635/18 + ADD 1).

2. À la suite de l'examen de cette proposition, le groupe "Asie/Océanie" a marqué son accord sur le projet de décision du Conseil le 21 septembre 2018.
3. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
  - adopte, en point "A", la décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption de décisions du comité mixte concernant le règlement intérieur du comité mixte et l'adoption du mandat des sous-comités et des groupes de travail, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12606/18.

---